

Publié le : 02.12.2024



dossier n°PC02625222V0045M05

date de dépôt : 24/10/2024

demandeur : KOSZULINSKI Léo
et GAILLARD Neige

pour : **Modification des dimensions de la terrasse, création d'une pergola en bois et création d'un abri à vélos**

Adresse terrain : **15 rue Jacques Chirac, à Portes-lès-Valence (26800)**

ARRÊTÉ n° 24- 494
accordant un permis de construire modificatif n° 5
au nom de la commune de Portes-lès-Valence

Le Maire de Portes-lès-Valence,

Vu la demande de permis de construire modificative n° 5 présentée le 24/10/2024, complétée le 15/11/2024, par Monsieur KOSZULINSKI Léo et GAILLARD Neige demeurant 51 Av de la Libération 26000 VALENCE ;

Vu l'objet de la demande de permis de construire modificative :

- pour Modification des dimensions de la terrasse, création d'une pergola en bois et création d'un abri à vélos côté Nord ;
- sur un terrain situé **15 rue Jacques Chirac** (lot 13 Les terres de Moraines 1) , à Portes-lès-Valence (26800), d'une superficie de 459 m2 ;
- pour une surface de plancher initialement créée de 136 m2 et portée à 144 m2 ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé en date du 06/02/2017 et modifié le 18/11/2019 ;

Vu le permis de construire initial n° **PC02625222V0045** accordé initialement en date du 08/03/2023 à HAMON Julie, modifié le 24/04/2024 et transféré les 04/06/2024 à Maisons Liberté puis le 31/07/2024 KOSZULINSKI Léo et GAILLARD Neige ;

ARRÊTE :

Article 1 : Le permis de construire modificatif n° 1 est ACCORDE sous les réserves suivantes :

Article 2 : Les prescriptions mentionnées sur le permis de construire d'origine sont maintenues.

Article 3 : Le présent arrêté n'a pas pour effet de proroger la durée de validité du permis initial.

Une déclaration devra OBLIGATOIREMENT être effectuée par les redevables auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction (au sens de l'article 14706 du code général des impôts), sur l'espace sécurité du site www.impots.gouv.fr via le site « biens immobiliers ». Si vous ne pouvez l'effectuer en ligne, contacter le service des impôts fonciers de VALENCE, au 15 avenue de Romans à VALENCE (26000).

Fait à Portes les Valence, le 22/11/2024
P/Le Maire,
L'Adjoint à l'Urbanisme

Antonin KOSZULINSKI

PC02625222V0045M05

Page 1/2